Agence Régionale de Santé Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation Départementale de Moselle
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales
Courriel:ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr
Téléphone : 03 87 37 56 52/53

Destinataire(s) :
MAIRIE DE MECLEUVES
S.I.E VERNY
SOCIETE MOSELLANE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

VERNY S.I.E

Commune de : MECLEUVES

Prélèvement et mesures de terrain du **11/07/2025 à 11h32** pour l'ARS, par le laboratoire :
EUROFINS HYDROLOGIE EST, MAXEVILLE

Nom et type d'installation : VERNY MERCY (UNITE DE DISTRIBUTION)
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Nom et localisation du point de surveillance : MAIRIE - 611 - - CUISINE - 2 RUE DE LA FONT ROMAINE, 57245 MECLEUVES
Code point de surveillance : 0000004442 Code installation : 003779 Type d'analyse : ECP__
Code Sise analyse : 00177833 Référence laboratoire : 25M061907-002 Numéro de prélèvement : 05700177828

Conclusion sanitaire :
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Metz, le 18 juillet 2025

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
Pour la Déléguée Territoriale de Moselle
La Chef du service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales

Hélène ROBERT

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

Analyse laboratoire

SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLEES (PFAS)	Résultats	Unité	Limites de qualité Mini	Limites de qualité Maxi	Références de qualité Mini	Références de qualité Maxi
Acide perfluorobutanoïque (PFBA)	<0,005	µg/L				
Acide perfluorodecane sulfonique (PFDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-decanoïque (PFDA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluorododécanoique (PFDoDA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptanoïque (PFHPA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluorohexanoïque (PFHXA)	<0,005	µg/L				
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-nonanoïque (PFNA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-octanoïque (PFOA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoropentanoïque (PFPEA)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,002	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorobutane (PFBS)	<0,002	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS)	<0,002	µg/L				
Perfluorohexane sulfonate (PFHXS)	<0,002	µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	<0,005	µg/L		0,1		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

Délégation Départementale de Moselle - 4 rue des Messageries - METZ Cedex 01
Siège régional : 3 Boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX - Tél. 03 83 39 30 30 - www.ars.grand-est.sante.fr